



**FIDA**  
**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**  
**Conseil d'administration - Soixante-quatrième session**  
Rome, 9-10 septembre 1998

**RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT**

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À LA

**RÉPUBLIQUE ARABE D'ÉGYPTE**

POUR

**LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA RÉGION DE SOHAG**





## TABLE DES MATIÈRES

<b>TAUX DE CHANGE</b>	<b>iii</b>
<b>POIDS ET MESURES</b>	<b>iii</b>
<b>SIGLES ET ACRONYMES</b>	<b>iii</b>
<b>CARTE DE LA ZONE DU PROJET</b>	<b>iv</b>
<b>RÉSUMÉ DU PRÊT</b>	<b>v</b>
<b>NOTE DE PRÉSENTATION</b>	<b>vi</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA</b>	<b>1</b>
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Données d'expérience en Égypte	2
C. Stratégie de collaboration du FIDA avec l'Égypte	3
<b>DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET</b>	<b>5</b>
A. Zone du projet et groupe cible	5
B. Objectifs et portée du projet	6
C. Composantes	6
D. Coûts et financement du projet	8
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	10
F. Organisation et gestion	11
G. Justification économique	11
H. Risques	12
I. Impact sur l'environnement	13
J. Aspects novateurs	13
<b>TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ</b>	<b>13</b>
<b>QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION</b>	<b>14</b>
<b>ANNEXE</b>	
Résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié	15



**APPENDICES**

<b>I. COUNTRY DATA</b> (DONNÉES SUR LE PAYS)	<b>1</b>
<b>II. PREVIOUS IFAD LOANS IN EGYPT</b> (PRÊTS ANTÉRIEURS DU FIDA À L'ÉGYPTE)	<b>2</b>
<b>III. SUMMARY DESCRIPTION</b> (DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET)	<b>3</b>
<b>IV. PROJECT LOGICAL FRAMEWORK</b> (CADRE LOGIQUE DU PROJET)	<b>6</b>
<b>V. KEY MONITORING INDICATORS</b> (PRINCIPAUX INDICATEURS DU PROJET)	<b>9</b>
<b>VI. COSTS AND FINANCING</b> (COÛTS ET FINANCEMENT)	<b>10</b>
<b>VII. ORGANIZATIONAL CHART</b> (ORGANIGRAMME)	<b>12</b>



## TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Livre égyptienne (EGP)
1,00 USD	=	3,39 EGP
1,00 EGP	=	0,29 USD

## POIDS ET MESURES

Système métrique

## SIGLES ET ACRONYMES

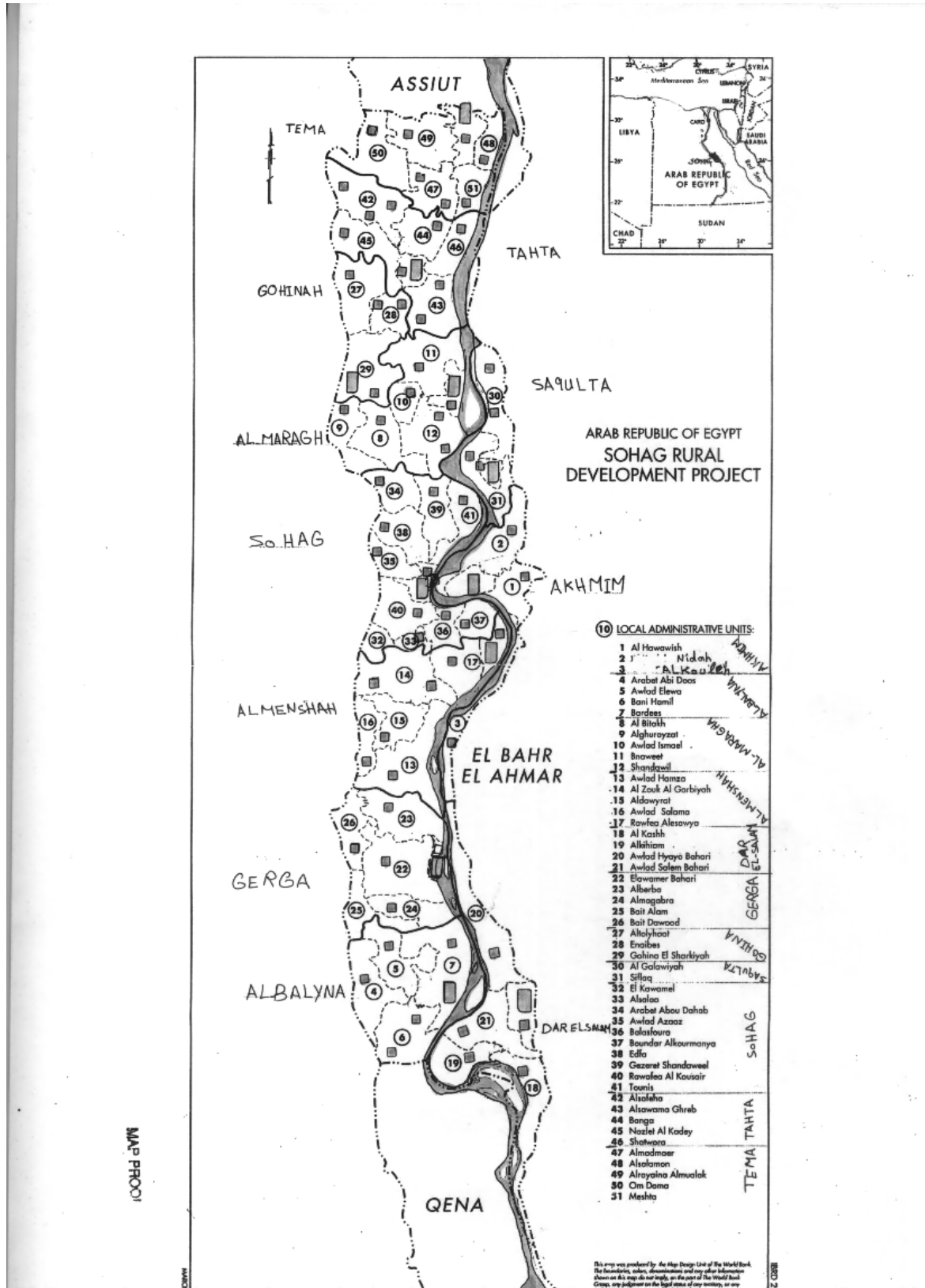
BDAC	Banque de développement et de crédit agricole
PBDAC	Banque principale de développement et de crédit agricole
PIB	Produit intérieur brut
PNB	Produit national brut
TRE	Taux de rentabilité économique
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international

## GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ARABE D'ÉGYPTE

**Année budgétaire**

1er juillet - 30 juin

CARTE DE LA ZONE DU PROJET



Source: World Bank Appraisal

Les appellations des données qui figurent sur cette carte n'impliquent de la part du FIDA aucune prise de position quant au tracé des frontières ou des limites, ni quant au statut administratif des territoires.

## LA RÉPUBLIQUE ARABE D'ÉGYPTE

### PROJET DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA RÉGION DE SOHAG

#### RÉSUMÉ DU PRÊT

<b>INSTITUTION À L'ORIGINE DU PROJET:</b>	Association internationale de développement (IDA)
<b>EMPRUNTEUR:</b>	République arabe d'Égypte
<b>ORGANISME D'EXÉCUTION:</b>	Gouvernorat de Sohag, Banque principale de développement et de crédit agricole, Fonds de développement local
<b>COÛT TOTAL DU PROJET:</b>	93,7 millions de USD
<b>MONTANT DU PRÊT DU FIDA:</b>	18,85 millions de DTS (équivalant approximativement à 25 millions de USD)
<b>CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:</b>	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an.
<b>COFINANCEURS:</b>	IDA Donateur bilatéral (reste à déterminer)
<b>MONTANT DU COFINANCEMENT:</b>	IDA: 25,0 millions de USD Donateur bilatéral: 3,0 millions de USD
<b>CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR</b>	23,6 millions de USD
<b>CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES:</b>	17,1 millions de USD
<b>INSTITUTION CHARGÉE DE LA PRÉÉVALUATION:</b>	IDA
<b>INSTITUTION COOPÉRANTE:</b>	IDA

## NOTE DE PRÉSENTATION

### *Qui sont les bénéficiaires?*

Le projet s'adresse à tous les ruraux de Sohag, le gouvernorat le plus pauvre d'Égypte, qui vivent dans 51 unités administratives locales qui comptent presque 1 500 villages et hameaux. D'après une enquête de 1995, 52% des 460 000 ménages du gouvernorat de Sohag étaient considérés pauvres et 39% extrêmement pauvres. Près de 75% des familles de la région - soit 350 000 - devraient bénéficier directement ou indirectement du projet.

### *Pourquoi sont-ils pauvres?*

En Égypte, la pauvreté reste répandue. Elle s'explique par la très faible superficie de terre cultivée par habitant - 0,13 *feddan* ou 0,05 hectare - et par l'insuffisance des possibilités d'emploi en dehors du secteur agricole; elle est particulièrement marquée en Haute Égypte, notamment dans le gouvernorat de Sohag. La population du gouvernorat (3,2 millions de personnes) est à 77% rurale; 210 000 familles agricoles y ont accès à la terre et 150 000 familles sans terre pratiquent l'élevage et vendent leur travail. La superficie cultivée se limite à environ 320 000 *feddans*, soit 150 000 hectares. Le taux d'exode rural est élevé, mais celui de la croissance démographique aussi (2,8%). Les sols sont fertiles mais le drainage est insuffisant et l'irrigation inefficace. L'infrastructure matérielle et sociale est médiocre. Soixante-dix pour cent des adultes sont analphabètes, 30% des villages n'ont pas l'eau potable, 30% ne disposent pas d'installations de santé et 90% n'ont aucun système d'assainissement.

### *Que fera le projet pour eux?*

Le projet devrait améliorer l'infrastructure matérielle et sociale par des investissements choisis par les villageois, qui s'engageront également à assumer une part des coûts et à se charger de la responsabilité de l'exploitation et de l'entretien des ouvrages une fois achevés. De plus, le projet fournira un montant accru pour les prêts et un appui institutionnel aux institutions de financement rural en vue d'améliorer l'accès des pauvres aux services financiers, notamment d'épargne et de crédit. Le projet rendra son action plus durable en améliorant le recouvrement des coûts et en faisant payer des redevances aux usagers.

### *Comment les bénéficiaires participeront-ils au projet?*

Le projet privilégie la planification participative et la gestion financière par les villages. Il utilisera la méthodologie inaugurée par le Programme national de développement rural intégré (SHROUK), le programme national de redressement et de développement des villages égyptiens, lancé en 1994 pour faire participer les communautés locales aux décisions concernant leurs besoins et leurs priorités. Les principaux aspects de cette démarche sont notamment la collaboration au niveau local entre les représentants du gouvernement, les membres élus des conseils locaux, les membres des communautés locales et les organisations non gouvernementales (ONG) pour décider des priorités et de la part des coûts de l'infrastructure, y compris de fonctionnement et d'entretien, qu'assumeront les populations locales.





*Coûts du projet et plan de financement*

Le coût total du projet est d'environ 93,7 millions de USD. Il sera financé par un prêt du FIDA d'un montant de 25,0 millions de USD, un prêt de l'Association internationale de développement (IDA) d'un montant de 25,0 millions de USD, un don d'un donateur bilatéral d'un montant de 3,0 millions de USD et de contributions du Gouvernement égyptien se chiffrant à 23,6 millions de USD, un montant de 17,1 millions de USD étant fourni par les bénéficiaires.





**RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA**  
**AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À**  
**LA RÉPUBLIQUE ARABE D'ÉGYPTE**  
**POUR**  
**LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA RÉGION DE SOHAG**

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt à la République arabe d'Égypte d'un montant de 18,85 millions de DTS (équivalant approximativement à 25 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables, en vue de contribuer au financement du Projet de développement rural de la région de Sohag. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an. Il sera administré par l'Association internationale de développement (IDA) en tant qu'institution coopérante du FIDA.

**PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET  
LA STRATÉGIE DU FIDA<sup>1</sup>**

**A. L'économie et le secteur agricole**

1. La République arabe d'Égypte, le pays le plus peuplé du monde arabe et le deuxième pays le plus peuplé d'Afrique, s'étend sur environ 1 million de km<sup>2</sup>, dont 35 000 km<sup>2</sup> seulement sont habités. À quelques exceptions près, seuls sont peuplés et cultivés la vallée et le delta du Nil. En 1996, le pays comptait environ 60 millions d'habitants. La densité de la population dans les régions non désertiques est d'environ 1 700 habitants par km<sup>2</sup>, soit l'une des plus fortes au monde. La pression démographique croissante accentue le dilemme auquel se trouve confronté le pays, qui doit en effet accroître la production alors que les superficies cultivables s'amenuisent. Le \*produit national brut (PNB) par habitant était estimé en 1996 à 1 090 USD, mais la répartition du revenu est extrêmement inégale et, en 1994, on estimait que 25% de la population vivait au-dessous du seuil de pauvreté.

2. Les industries manufacturières, pétrolières et extractives, l'agriculture et les services, y compris le tourisme, sont les principaux secteurs de l'économie. De 1952 à 1974, l'Égypte a connu une période de planification centralisée de l'économie à vocation sociale, caractérisée par le subventionnement des prix des facteurs de production et des produits, et par l'encadrement de la production et de la commercialisation. Jusqu'à la fin des années 60, la croissance est restée forte. La politique de la porte ouverte, inaugurée en 1974, a introduit une certaine libéralisation, encouragé le secteur privé et favorisé les investissements étrangers. Jusqu'au milieu des années 80, l'Égypte a connu une nouvelle période de croissance rapide marquée par d'importants progrès sociaux. Mais, à partir de cette époque, la chute des prix du pétrole, l'accroissement des emprunts extérieurs et le déficit budgétaire constant ont ralenti la croissance et mis le pays hors d'état de rembourser ses dettes. Ces problèmes ont conduit l'Égypte à lancer un programme d'ajustement en 1986 et un programme de réformes économiques en 1990.

---

1 Pour plus de renseignements, voir l'appendice I.



3. Le programme d'ajustement s'est traduit par l'application systématique de mesures de réforme économique qui ont permis d'atteindre d'importants objectifs en matière de libéralisation des prix et des taux d'intérêt, de libre-échange et d'unification des taux de change. Le déficit budgétaire annuel semble en passe d'être maîtrisé et était tombé à moins de 4% du \*produit intérieur brut (PIB) en 1996. Quant à l'inflation, elle est passée de 21% en 1992 à 8,3% en 1996.

4. L'agriculture a toujours été la principale source de croissance de l'économie égyptienne. Bien qu'elle ait perdu de son importance depuis quelques années, elle contribue encore pour environ 20% au PIB, pour 20% à la valeur des exportations et pour 38% à l'emploi. Plus généralement, elle constitue la base économique de l'Égypte rurale, où vit 54% de la population.

5. Les ressources agricoles de l'Égypte sont limitées. La superficie cultivée, presque entièrement irriguée, est d'environ 7,5 millions de *feddans* (3,2 millions d'ha), soit 3,5% des terres du pays. Les exploitations ont en moyenne une superficie de 3 *feddans* (1,3 ha) et 50% de la population agricole ne possède pas de terres. L'Égypte s'emploie depuis des siècles à intensifier l'agriculture et à étendre les zones irriguées dans les limites de ses ressources en terre et en eau. Depuis 1952, plus de 2 millions de *feddans* de nouvelles terres et de "vieilles terres" remises en état ont été reconquises sur le désert, mais la superficie cultivée ne s'est globalement guère étendue car une grande partie des anciennes terres de la vallée ont été envahies par le débordement des populations urbaines.

6. Après des décennies d'interventionnisme de l'État, le gouvernement a lancé un programme de réformes économiques qui l'a notamment conduit à libéraliser les prix, la distribution d'intrants et la commercialisation. Ces réformes ont jeté les bases d'une croissance mue par les forces du marché, et les premières réactions ont été positives. Les sols sont fertiles, la quasi-totalité des terres produisent deux récoltes et, avec l'irrigation, les rendements de plusieurs cultures sont parmi les plus élevés au monde. L'Égypte jouit d'un avantage comparatif évident pour le coton, les produits horticoles et le blé en particulier, et, si les réformes se poursuivent, tout indique que le secteur enregistrera de nouveaux gains de productivité.

## **B. Données d'expérience en Égypte**

7. Le FIDA a financé six opérations en Égypte, dont trois ont pris fin et ont fait l'objet d'une évaluation systématique. Les enseignements qui ont été tirés de ces projets sont notamment les suivants: a) les projets doivent être aussi simples que possible car il est difficile de coordonner des projets complexes faisant intervenir de nombreuses institutions; b) il est préférable que la responsabilité de l'exécution et du contrôle financier des projets se situe au niveau du gouvernorat, un comité de pilotage assurant au niveau central la protection des intérêts des projets; c) les procédures de conception, de publication et de passation des marchés demandent beaucoup de temps et devraient être dans la mesure du possible normalisées dans des manuels sur les opérations, en particulier pour les investissements de petite envergure mais fréquents qui ne diffèrent guère d'une fois à l'autre; d) la participation est essentielle pour que le projet soit pertinent, qu'il soit réellement pris en charge par les bénéficiaires et que l'action soit durable; et e) les pauvres et les femmes sont solvables, à condition que les prêts leur soient consentis pour des activités ayant fait leurs preuves sur les plans financier et technique, et que l'accès des pauvres au crédit soit nettement amélioré.



## **C. Stratégie de collaboration du FIDA avec l'Égypte**

### **Politique nationale de lutte contre la pauvreté en Égypte**

8. L'Égypte est un pays pauvre où le revenu par habitant est de 1 090 USD par an (1996). La pauvreté s'explique par l'insuffisance des terres agricoles et des possibilités d'emploi dans les autres secteurs de l'économie. Malgré le recul de la pauvreté, qui ne touchait plus que de 22 à 30% de l'ensemble des ménages en 1995 contre 40% en 1952, elle est plus répandue en milieu rural qu'en milieu urbain et se concentre en particulier en Haute Égypte.

9. Un programme de réformes économiques a été lancé dans les années 90 pour stabiliser l'économie et jeter les bases d'une croissance plus rapide et plus durable pour créer de nouvelles possibilités d'emploi et lutter contre la pauvreté. Pour minimiser l'impact des réformes économiques sur les groupes pauvres et vulnérables à court terme, un fonds social pour le développement (le Fonds social) a été créé en 1991. Ce fonds a financé des travaux d'infrastructure à forte intensité de main-d'oeuvre, des activités de développement communautaire et des prêts en faveur du lancement de micro-entreprises dans toute l'Égypte. Le Gouvernement égyptien a lancé en 1994 le Programme national de développement rural intégré (SHROUK), dont les objectifs stratégiques sont d'"améliorer durablement la qualité de la vie rurale tout en atténuant le décalage entre la campagne et la ville, et améliorer durablement la participation des communautés à tous les stades des activités de développement". Ce programme entend décentraliser la planification et l'exécution du développement rural vers les communautés locales, en prenant comme point de départ les structures villageoises traditionnelles. Des programmes pilotes ont été lancés dans le pays tout entier, la région de Sohag ne faisant pas exception. L'une des caractéristiques principales du programme SHROUK est de mettre en place au niveau local une collaboration entre les représentants des ministères, les conseils locaux élus et les membres des administrations locales s'occupant du programme SHROUK, les ONG et les volontaires locaux pour décider des priorités et de la part des coûts du développement de l'infrastructure que les communautés locales s'engagent à assumer.

### **Activités de lutte contre la pauvreté financées par d'autres donateurs importants**

10. En 1996, l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) a commencé à fournir un appui direct au programme SHROUK (30 millions de USD) et une assistance technique (3 millions de USD) dans le cadre de sa stratégie en faveur de la démocratisation. Le bilan réalisé par l'USAID en 1997 indique que le programme SHROUK a encore beaucoup à faire pour s'adapter s'il entend contribuer à la progression de la démocratie en Égypte, mais conclut qu'en dépit de ses carences il présente l'avantage d'être un partenaire de la démocratisation puisqu'il est déjà opérationnel, qu'il reçoit l'appui du gouvernement et qu'il dispose de ressources administratives. Il a également accumulé une certaine expérience de la conception et de l'exécution des projets, a attiré l'attention des populations rurales, a sûrement sensibilisé ces dernières à la nécessité d'une plus grande participation des femmes, a constitué des bases de données utiles et a acquis une expérience de la coordination des activités avec d'autres institutions gouvernementales. Il n'est certes pas parfait mais peut être nettement amélioré. De nouvelles directives et procédures ont été arrêtées pour le programme SHROUK et seront mises en oeuvre pour en corriger les imperfections.



11. L'IDA a à la fois activement participé à l'ajustement structurel et à l'octroi de prêts aux projets. Elle apporte son soutien au Fonds social qui entend mettre en place un dispositif de sécurité à l'intention des populations pauvres qui subissent le contrecoup du programme de réformes économiques. Le Fonds arabe pour le développement économique et social vient en aide aux secteurs de l'irrigation, de l'énergie et de la santé. L'Union européenne accorde également son assistance dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la privatisation et du développement agricole et de nombreux donateurs bilatéraux contribuent au développement agricole, à l'amélioration de l'irrigation et aux activités destinées à accroître la participation des femmes au développement.

### **Stratégie de collaboration du FIDA avec l'Égypte**

12. L'Égypte reçoit depuis 1979 une aide au développement du FIDA. Cette aide repose sur une stratégie qui vise à appuyer l'action de l'État dans le secteur agricole, dont l'objet essentiel est d'accroître la production, de développer la productivité et de décentraliser les services d'appui à l'agriculture. Cette stratégie a d'abord été mise en oeuvre dans le cadre du Projet de colonisation du Beheira occidental (054-EG), qui a amorcé le mouvement de réhabilitation des systèmes d'irrigation et de drainage de certaines terres collectives exploitées sur le modèle soviétique par des organismes para-étatiques, en vue de les redistribuer aux petits paysans. Ce double effort d'amélioration de l'irrigation et du drainage et d'encouragement de la production individuelle s'est traduit par une augmentation des rendements. Le succès de ce projet est à l'origine de la privatisation de tous les organismes de production agricole appartenant à l'État égyptien. Le Projet de développement agricole de Minya (114-EG) et le Projet de développement agricole de Fayoum (157-EG) ont permis de décentraliser les services d'appui, qui se situaient auparavant au Caire, tout en donnant plus de responsabilité aux administrations des gouvernorats en ce qui concerne la conception et la mise en oeuvre des activités de développement.

13. Le bilan général des opérations du FIDA en Égypte effectué au début des années 90 a conduit le Fonds à modifier légèrement sa stratégie d'assistance. Il met désormais davantage l'accent sur l'aide aux agriculteurs qui sont venus s'installer sur les nouvelles terres, en leur fournissant des services d'appui; sur le développement des institutions, comme le montre le Projet de services agricoles aux nouvelles terres (306-EG); et sur le développement de la productivité des systèmes de culture et d'élevage des petits exploitants installés sur de vieilles terres, comme en témoigne le Projet d'intensification de la production agricole (355-EG). À ce jour, le FIDA a accordé six prêts à l'Égypte, à l'appui d'un nombre équivalent de projets, pour un montant total de 102,4 millions de DTS, soit environ 153 millions de USD.

### **Raison d'être du projet**

14. L'amélioration des conditions socio-économiques de la région de Sohag est fortement prioritaire pour le gouvernement. Compte tenu de la forte pression démographique, de l'ampleur de l'analphabétisme et du chômage, et de la rareté des ressources naturelles, les activités agricoles ne peuvent être la seule source de l'augmentation des revenus et de la multiplication des emplois en milieu rural. Étant donné les carences de l'infrastructure et des systèmes d'appui institutionnel, toute stratégie de développement dans la région de Sohag doit reposer sur des programmes de développement rural à large assise communautaire qui améliorent durablement l'infrastructure et les services sociaux ainsi que la productivité et l'emploi en milieu rural comme point de départ de l'amélioration de la situation socio-économique. Étant donné les faibles possibilités d'expansion horizontale, l'accent est mis sur l'intégration verticale, l'utilisation efficace des ressources et la création de possibilités d'emploi agricole et extra-agricole ainsi que de petites entreprises de production agricole, de transformation des produits et d'artisanat. Plusieurs organisations bénévoles participent à des initiatives de développement à petite échelle dans la région de Sohag, mais il est de



toute évidence nécessaire de coordonner leurs plans et leurs programmes et c'est bien là l'un des services que le projet pourrait assurer.

## DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET

### A. Zone du projet et groupe cible

15. Le gouvernorat de Sohag se situe au centre de la Haute Égypte. Il est fortement peuplé, (environ 3,2 millions d'habitants d'après les estimations de 1995), essentiellement de ruraux (77%), qui vivent dans 51 unités administratives locales et 10 villes. La densité de la population est d'environ 1 900 habitants au km<sup>2</sup>, soit l'une des plus fortes au monde. Ce gouvernorat a l'un des taux d'exode rural les plus élevés d'Égypte. La cohésion sociale et la solidarité y sont fortes, comme en témoigne le fort pourcentage des envois de fonds des migrants qui représentent pour les membres de leur famille restant au pays un filet de sécurité non négligeable; on y trouve également des ONG locales dynamiques qui fournissent des services sociaux et des fonds mais qui malheureusement manquent de coordination et de synchronisation.

16. D'après le rapport sur le développement humain de 1994, le gouvernorat de Sohag est le moins développé d'Égypte. Une enquête de 1995 concluait qu'environ 52% de la population du gouvernorat vivait dans la pauvreté et 36% dans la pauvreté extrême. Trente pour cent de l'ensemble des villages de ce gouvernorat n'ont pas l'eau potable, 30% n'ont pas de services de santé, 90% n'ont aucun système d'assainissement et, dans 50% des villages, on ne trouve aucune installation de loisirs pour les jeunes. L'analphabétisme est très répandu en milieu rural, touchant 70,6% des hommes et 86% des femmes. Les routes qui relient les hameaux et les principaux villages sont médiocres, et il n'y a souvent pas de pont pour traverser les canaux d'irrigation et de drainage.

17. La région de Sohag est essentiellement agricole, mais la superficie cultivable se limite à 320 000 *feddans* pour environ 210 000 familles. Associé à l'irrigation, le climat du désert est idéal pour tout un éventail de cultures tout au long de l'année. Le réseau d'irrigation est obsolète, peu contrôlé et mal entretenu. Au niveau des exploitations, l'eau est utilisée inefficacement en raison d'un nivellement des sols insuffisant et de la tendance qu'ont les exploitants à trop irriguer leurs parcelles. On estime que 170 000 *feddans* sont mal drainés.

18. Soixante-neuf pour cent des ménages agricoles sont propriétaires et exploitants de 70% des terres et 31% sont fermiers. Les exploitations sont de superficie réduite, qui est pour 59% d'entre elles de moins de 1 *feddan*, et pour la plupart de 0,5 *feddan* seulement, 34% d'entre elles s'étendant sur 1 à 3 *feddans*. Il a été calculé que, compte tenu des conditions de rendement et des prix dans la région de Sohag, une famille de six personnes doit avoir une exploitation d'une superficie de 3 *feddans* pour vivre de l'agriculture. Ce qui signifie que 93% des familles agricoles de Sohag ont un revenu agricole par habitant qui se situe au-dessous du seuil de pauvreté absolue. Pour survivre, elles comptent sur le travail hors de leur exploitation, dans l'agriculture ou dans d'autres secteurs, et nombre de leurs membres migrent saisonnièrement. Pour ces familles, les revenus extra-agricoles peuvent représenter de 22 à 38% de leur revenu total. Pour ceux qui n'ont pas de terres, le travail saisonnier à la pièce est la principale source de revenu. Quarante-huit pour cent des ménages sont propriétaires d'animaux, qu'ils gardent dans leur concession et nourrissent de sous-produits fourragers provenant de leur exploitation ou achetés. Ce sont en général les femmes qui s'occupent des bêtes, se chargent de les nourrir, de les nettoyer et de les traire ainsi que de transformer le lait et de commercialiser tout excédent.

19. Les hommes sont en général chargés des activités hors du foyer - dans l'agriculture et dans l'emploi salarié - les femmes restant pour la plupart à la maison et s'occupant du bétail. Les femmes



ont un certain droit de regard sur le revenu qu'elles tirent de l'élevage, mais elles s'en servent surtout pour les besoins familiaux et ne le séparent que rarement du budget familial. Les migrations des hommes donnent un peu plus de pouvoir aux femmes au sein de la famille, tant sur le plan domestique qu'en ce qui concerne les activités agricoles et autres activités génératrices de revenu.

20. Le groupe cible du projet sera toute la population rurale de la région de Sohag. Le projet, en développant l'infrastructure matérielle et sociale, devrait améliorer la qualité de la vie dans le gouvernorat. De plus, la composante portant sur le financement rural s'adressera en particulier aux sans-terre très pauvres, aux petits exploitants et aux femmes, ce qui facilitera l'accès au microcrédit pour lancer des activités rémunératrices telles que la transformation alimentaire, la production laitière, la production et le tissage de la soie ainsi que les services de transport et de distribution. En outre, le projet aura des effets positifs pour les femmes rurales en favorisant leur représentation au sein des institutions villageoises participatives.

### **B. Objectifs et portée du projet**

21. L'objectif primordial du projet est de promouvoir un développement rural durable des villages du gouvernorat de Sohag en suivant la démarche participative lancée par le programme SHROUK. Le projet entend: a) promouvoir un développement rural durable dans le gouvernorat de Sohag; b) accroître les revenus et améliorer la qualité de vie des communautés rurales; et c) améliorer de façon équitable l'accès au crédit des pauvres, des jeunes chômeurs et des femmes en milieu rural. De plus, le projet devrait améliorer la capacité de programmation, d'évaluation, de cofinancement, d'exécution et de gestion des sous-projets portant sur les infrastructures rurales des communautés et des collectivités locales.

### **C. Composantes**

22. Le projet aura trois composantes.

#### **Renforcement des institutions locales**

23. Cette composante aura pour objet d'apporter un appui à l'administration locale et aux ministères de tutelle à l'échelon du gouvernorat, des districts et des localités, afin de rendre opérationnelles les démarches participatives de développement.

24. Le projet établira un secrétariat chargé de l'assistance technique au niveau du gouvernorat, qui fournira une assistance technique axée sur l'amélioration de la qualité technique des projets et de la viabilité écologique des infrastructures villageoises. Le projet viendra également en aide aux comités de développement rural des unités administratives locales et des districts de manière à renforcer leur capacité en ce qui concerne la définition des besoins, la sensibilisation, le suivi de l'impact des actions, la santé et la planification de la famille, ainsi que la médiation sociale. Un appui sera apporté aux ministères compétents présents dans la région de Sohag et essentiels au programme de développement rural pour en améliorer la capacité d'évaluation des projets, de passation des marchés et de supervision, et pour promouvoir la cohésion et la coordination des groupes de travail.





## **Programme de développement de l'infrastructure villageoise**

25. Le projet contribuera au financement de systèmes communautaires d'approvisionnement en eau des villages en réponse à une demande, de systèmes d'assainissement et d'évacuation des eaux usées, de petits projets d'irrigation et de drainage, de voies de desserte rurales, de centres de santé et de services sociaux, d'une salle de classe, de centres d'alphabétisation, de centres de jeunes et de centres culturels, de clubs de femmes, de sous-projets concernant l'infrastructure ayant pour objet d'améliorer l'accès aux services économiques et sociaux de base dans les 51 unités administratives locales/villages du gouvernorat de Sohag. Les sous-projets seront définis, préparés et cofinancés par les villages de la région de Sohag en suivant la démarche participative du programme SHROUK, en collaboration avec l'administration locale et les ministères de tutelle présents à Sohag et avec leur appui. Pour assurer la durabilité des services fournis, l'élaboration d'un plan villageois acceptable relatif au fonctionnement et à l'entretien sera un critère important qui servira à décider si l'on financera l'infrastructure dans un village donné. Ce plan devra notamment porter sur l'évaluation des moyens financiers de la communauté et de sa volonté d'assumer une part des coûts.

## **Programme de financement rural**

26. Cette composante contribuera à promouvoir une activité économique accrue, à rendre le crédit accessible aux plus pauvres et à développer des marchés financiers en milieu rural. Le projet aura deux sous-composantes:

27. **Amélioration de la technologie en exploitation et investissement rural.** Le projet fournira des ressources à long terme sous forme d'une ligne de crédit et d'un appui institutionnel à la succursale de la \*Banque de développement et de crédit agricole (BDAC) implantée dans la région de Sohag. Il s'agit d'accroître la productivité agricole et les revenus ruraux en améliorant la technologie en exploitation et l'investissement rural ainsi que de résoudre les problèmes financiers et gestionnaires de la BDAC dans la région de Sohag. Pour cette composante, on suivra les conditions prescrites par le manuel sur les procédures concernant le crédit et la politique financière de la BDAC et de la \*Banque principale de développement et de crédit agricole (PBDAC), qui portent sur les dispositions financières, les conditions de financement du principal, l'approbation, les bénéficiaires visés, les critères des projets, le montant et les conditions des prêts.

28. **Le microcrédit en faveur des activités génératrices de revenus.** Le projet apportera son appui à la succursale de la BDAC implantée dans la région de Sohag et au fonds de développement local de la région de manière à y fournir des services de crédit axés sur le marché compétitifs et financièrement viables en faveur des activités rémunératrices des ruraux pauvres, en particulier des femmes. Le projet financera un guichet spécial de crédit à l'intention des ONG. Ce guichet fournira des lignes de crédit globales aux ONG participantes qui répondent aux critères fixés, notamment l'Association de développement communautaire, et qui fournissent les garanties adéquates à l'intermédiaire financier du fonds de développement local (la BDAC); ces ONG consentiront ensuite des prêts aux petits emprunteurs et aux communautés, aux taux du marché, coût du crédit et risques compris. Le projet financera également une ligne de crédit expérimentale destinée à octroyer des prêts aux emprunteurs individuels, ce qui est nouveau. La caractéristique principale de cette ligne de microcrédit sera que les prêts seront accordés pour n'importe quelle activité productive rémunératrice, qu'il s'agisse de l'agriculture, d'activités liées à l'agriculture, de petit commerce et d'artisanat, aux taux d'intérêt du marché, et sans qu'aucune garantie ou caution ne soient demandées pour les prêts inférieurs à 1 500 EGP. Le projet appuiera également la décentralisation du Fonds de

développement local dans le gouvernorat de Sohag ainsi que l'utilisation de procédures simplifiées de demande de prêt et de comptabilité afin de réduire au minimum les frais administratifs et d'accélérer les décisions concernant l'approbation des prêts.

#### D. Coûts et financement du projet

29. Le coût total du projet est estimé à 93,7 millions de USD sur six ans. Le projet sera financé par: a) un prêt du FIDA d'un montant de 25 millions de USD; b) un crédit de l'IDA d'un montant de 25 millions de USD; c) un don de 3 millions de USD provenant d'un cofinancier qui n'a pas encore été trouvé; d) une contribution des familles des villages bénéficiaires, en espèces et/ou en nature, d'un montant d'environ 17,1 millions de USD; et e) une contribution du gouvernement d'environ 23,6 millions de USD.

**TABLEAU 1 - RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROJET<sup>a</sup>**

(en millions de USD)

Composantes	Monnaie Locale	Devises	Total	% en devises	% des coûts de base
<b>A. Renforcement des institutions locales</b>					
Au niveau du gouvernorat	1,4	0,3	1,8	19	2
Au niveau des districts et des unités administratives locales	1,8	1,4	3,1	44	4
Dans les ministères de tutelle	0,4	0,1	0,1	14	1
<b>Total partiel</b>	<b>3,7</b>	<b>1,8</b>	<b>5,5</b>	<b>33</b>	<b>7</b>
<b>B. Programme de développement de l'infrastructure villageoise</b>	<b>33,8</b>	<b>13,7</b>	<b>47,5</b>	<b>29</b>	<b>63</b>
<b>C. Financement rural</b>					
Amélioration de la technologie en exploitation et investissement rural	10,5	7,4	17,9	41	24
Microcrédit en faveur des activités génératrices de revenu	2,8	2,2	5,0	44	7
<b>Total partiel</b>	<b>13,4</b>	<b>9,6</b>	<b>23,3</b>	<b>42</b>	<b>30</b>
<b>Coût de base total</b>	<b>50,9</b>	<b>25,1</b>	<b>76,0</b>	<b>33</b>	<b>100</b>
Provision pour aléas d'exécution	3,4	1,4	4,8	30	6
Provision pour aléas financiers	10,3	2,6	12,9	20	17
<b>Coût total du projet</b>	<b>64,6</b>	<b>29,1</b>	<b>93,7</b>	<b>31</b>	<b>123</b>

<sup>a</sup> Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

[↴ Do not delete this section break - it contains information about the PORTRAIT section above ↵](#)

**TABLEAU 2 - PLAN DE FINANCEMENT<sup>a</sup>**  
(en milliers de USD)

	Autres		FIDA		IDA		BDAC		Bénéficiaires		Gouvernement		Total		Monnaie locale		
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Devises	(hors taxes)	taxes
<b>A. Renforcement des institutions locales</b>																	
1. Appui au gouvernorat de Sohag	1 630	75,5	187	8,7	187	8,7	0	-	0	-	154	7,1	2 158	2,3	367	1 735	56
2. Appui aux districts et aux unités administratives locales	30	0,8	1 161	32,3	1 161	32,3	0	-	0	-	1 243	34,6	3 596	3,8	1 461	1 695	440
3. Appui aux ministères de tutelle dans le gouvernorat de Sohag	337	52,8	120	18,9	120	18,9	0	-	0	-	60	9,4	637	0,7	78	520	40
<b>Total partiel pour le renforcement des institutions locales</b>	<b>1 997</b>	<b>31,2</b>	<b>1 469</b>	<b>23,0</b>	<b>1 469</b>	<b>23,0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>1 456</b>	<b>22,8</b>	<b>6 391</b>	<b>6,8</b>	<b>1 905</b>	<b>3 950</b>	<b>536</b>
<b>B. Programme de développement de l'infrastructure villageoise</b>	0	-	13 728	22,6	13 728	22,6	0	-	11 111	18,3	22 093	36,4	60 659	64,7	16 524	37 494	6 641
<b>C. Financement rural</b>																	
<b>1. Amélioration de la technologie en exploitation et investissement rural</b>																	
Ligne de crédit destinée à la production agricole et à l'investissement rural	0	-	6 962	35,0	6 962	35,0	0	-	5 967	30,0	0	-0,0	19 891	21,2	7 516	12 375	0
Développement institutionnel de la BDAC	529	61,7	111	12,9	111	12,9	107	12,5	0	-	0	-	858	0,9	678	166	14
<b>Total partiel pour l'amélioration de la technologie en exploitation et l'investissement rural</b>		<b>2,6</b>	<b>7 072</b>	<b>34,1</b>	<b>7 072</b>	<b>34,1</b>	<b>107</b>	<b>0,5</b>	<b>5 967</b>	<b>28,8</b>	<b>0</b>	<b>-0,0</b>	<b>20 749</b>	<b>22,1</b>	<b>8 195</b>	<b>12 541</b>	<b>14</b>
<b>2. Microcrédit en faveur des activités génératrices de revenus</b>																	
Crédit communautaire - Fonds de développement local	0	-	856	50,0	856	50,0	0	-	0	-	0	-	1 712	1,8	643	1 059	0
Crédit communautaire - succursale de la BDAC implantée dans la région de Sohag			856	50,0	856	50,0	0	-	0	-	0	-0,0	1 015	1,1	381	634	0
Microcrédit individuel - Fonds de développement local			856	50,0	856	50,0	0	-	0	-	0	-	1 712	1,8	643	1 069	0
Microcrédit individuel - BDAC implantée dans le gouvernorat de Sohag			508	50,0	508	50,0	0	-	0	-	0	-0,0	1 015	1,1	381	634	0
Renforcement institutionnel du Fonds de développement local		99,4	0	-	0	-	0	-	0	-	3	0,6	499	0,5	444	54	1
<b>Total partiel concernant le microcrédit en faveur des activités génératrices de revenus</b>		<b>8,3</b>	<b>2 727</b>	<b>45,8</b>	<b>2 727</b>	<b>45,8</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>0,1</b>	<b>5 954</b>	<b>6,4</b>	<b>2 494</b>	<b>3 460</b>	<b>1</b>
<b>Total partiel pour le financement rural</b>	<b>1 025</b>	<b>3,8</b>	<b>9 800</b>	<b>36,7</b>	<b>9 800</b>	<b>36,7</b>	<b>107</b>	<b>0,4</b>	<b>5 967</b>	<b>22,3</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>26 703</b>	<b>28,5</b>	<b>10 688</b>	<b>16 000</b>	<b>14</b>
<b>Total des décaissements</b>	<b>3 022</b>	<b>3,2</b>	<b>24 997</b>	<b>26,7</b>	<b>24 997</b>	<b>26,7</b>	<b>107</b>	<b>0,1</b>	<b>17 078</b>	<b>18,2</b>	<b>23 552</b>	<b>25,1</b>	<b>93 753</b>	<b>100,0</b>	<b>29 117</b>	<b>57 444</b>	<b>7 191</b>

<sup>a</sup> Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.





### **E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes**

30. **Passation des marchés.** Les marchés de biens et de services financés par le FIDA seront passés conformément aux directives agréées par le Fonds. Dans la mesure du possible, les marchés de biens seront regroupés et seront passés par lots d'articles similaires. Chacun de ces lots aura une valeur estimative supérieure à l'équivalent de 200 000 USD et sera acquis conformément aux procédures d'appel d'offres international. Les entreprises égyptiennes qui remplissent les conditions requises et soumissionnent dans le cadre des procédures d'appel d'offres international pourront, conformément aux directives du FIDA, être sélectionnées en fonction de la préférence nationale. Les marchés de biens d'une valeur estimative se situant entre 20 000 USD et 200 000 USD seront passés par voie d'appel d'offres national. Les contrats de marchandises d'une valeur estimée à l'équivalent de moins de 20 000 USD pourront être adjugés après avoir consulté au moins trois fournisseurs locaux qualifiés. Pour ce qui est des achats de machines, de matériel et de biens au moyen des lignes de crédit, on suivra les pratiques commerciales. Les marchés de travaux de génie civil de plus de 100 000 USD seront passés par voie d'appel d'offres national et des avis de marché seront publiés dans le pays, mais les entrepreneurs étrangers ne seront pas exclus. Les travaux dont le coût est estimé à moins de 100 000 USD par marché feront l'objet de contrats de montants forfaitaires adjugés sur la base des devis envoyés par les entrepreneurs locaux en réponse aux avis affichés dans les lieux publics.

31. **Décaissements et comptabilité.** Les fonds prêtés par le FIDA seront décaissés sur présentation des relevés de dépenses à l'exception des contrats concernant: a) les travaux et les biens dont la valeur sera supérieure à l'équivalent de 250 000 USD; b) les services des cabinets de consultants d'une valeur supérieure à l'équivalent de 100 000 USD; et c) les services de consultants individuels d'une valeur supérieure à l'équivalent de 50 000 USD. Pour faciliter les décaissements en ce qui concerne les dépenses qui répondent aux critères établis, les trois organismes d'exécution du projet (le gouvernorat de Sohag, la PBDAC et le Fonds de développement local) ouvriront chacun un compte spécial ayant une allocation autorisée de 800 000 USD pour le Gouvernorat de Sohag et la PBDAC et de 200 000 USD pour le Fonds de développement local dans une banque agréée par le FIDA. Ces comptes spéciaux seront alimentés chaque mois ou chaque fois qu'au moins un tiers du solde aura été tiré, selon celui de ces deux cas qui arrivera le premier. Le gouvernorat de Sohag aura également un compte du projet en monnaie locale dans lequel seront versés les fonds de contrepartie fournis par le gouvernement. La date de clôture du prêt est fixée au 30 juin 2005.

32. **Comptabilité et vérification des comptes.** Avec l'appui d'un secrétariat chargé de l'assistance technique, qui se composera notamment d'un spécialiste de la gestion financière et d'un responsable de la passation des marchés, le gouvernorat de Sohag tiendra des comptes distincts pour le projet, conformément aux normes comptables reconnues au plan international et agréées par le FIDA. Le gouvernorat de Sohag tiendra en outre des mémorandums détaillés sur les programmes et budgets villageois, y compris sur les préévaluations des sous-projets, les approbations, les décaissements, les contributions des villages aux dépenses d'investissement, les dispositions concernant le fonctionnement et l'entretien, et les actions de suivi. La comptabilité sera informatisée et un logiciel à cet effet sera choisi et installé par un cabinet comptable de renom. Les livres de comptes de la succursale de la BDAC implantée dans la région de Sohag seront tenus par les comptables de cette Banque en utilisant le nouveau système de gestion informatisée actuellement en cours d'installation dans toutes les succursales de cette banque. Le Fonds de développement local mettra en place un système de gestion informatisée qui permettra d'établir les budgets annuels, les rapports d'activité trimestriels, les états récapitulatifs des prêts, et les états financiers annuels qui rendent compte des résultats financiers et de la position des lignes de crédit. Les comptes du projet du gouvernorat de Sohag, de la succursale de la BDAC dans la région de Sohag et du fonds de développement local seront vérifiés chaque année par des commissaires aux comptes indépendants



agréés par le FIDA et sélectionnés avant l'entrée en vigueur du projet. Un avis et des rapports satisfaisant le FIDA devront être fournis par les commissaires aux comptes dans les six mois à compter de la fin de l'exercice.

## F. Organisation et gestion

33. **Participation des bénéficiaires.** Le projet fera appel à une méthodologie participative reposant sur ce qui a été fait dans le cadre du programme SHROUK. Un comité de développement rural du gouvernorat, présidé par le gouverneur ou par le secrétaire général de la région de Sohag, et composé de représentants des ministères compétents au niveau du gouvernorat, des ONG, et de membres des conseils locaux, servira de comité de pilotage régional. Ce comité veillera à ce que les plans proposés par les villages soient complémentaires et que les fonds nécessaires pour les sous-projets proposés soient disponibles. Divers comités travaillant en collaboration avec le gouvernorat de Sohag à l'échelon des districts et des unités administratives locales seront créés pour favoriser la pleine participation des populations, la collecte et la diffusion de l'information, la formation, et l'examen des propositions. La structure administrative relative au fonctionnement du projet, qui est précisée dans le manuel sur les opérations du projet, sera mise en place en réponse à la demande et en décentralisant les attributions et les fonctions. Cela permettra de disposer de renseignements sur les budgets locaux des sous-projets avant d'entamer le processus de planification, afin de s'assurer que les décisions communautaires soient prises en fonction de besoins clairement définis et des ressources disponibles.

34. **Exécution du projet.** Le gouvernorat de Sohag aura la responsabilité globale de l'exécution et de la coordination du projet et une responsabilité exécutive directe en ce qui concerne les composantes concernant l'infrastructure villageoise et le renforcement des institutions locales. En collaboration avec le gouvernorat de Sohag, et sous ses auspices, et dans le cadre d'accords de prêt secondaires: a) le Fonds de développement local du Ministère du développement rural exécutera en partie la composante concernant le microcrédit destinée aux ruraux pauvres, aux femmes et aux jeunes chômeurs; et b) la succursale de la BDAC implantée dans la région de Sohag exécutera la composante concernant l'amélioration de la technologie en exploitation et l'investissement rural et une partie de la composante concernant le microcrédit du programme de financement rural du projet. Le projet sera coordonné par le gouvernorat de Sohag, qui sera secondé par un secrétariat chargé de l'assistance technique ayant pour responsabilité l'exécution de la totalité du projet, y compris la coordination des activités, la préparation de plans de travail annuels et la passation des marchés, à l'exception des activités exécutées par la succursale de la PBDAC et le Fonds de développement local dans la région de Sohag.

35. **Suivi et évaluation.** Le secrétariat chargé de l'assistance technique aura pour tâche d'assurer le suivi de l'avancement des travaux par rapport aux indicateurs de performance et le suivi de l'efficacité et de la qualité du système d'évaluation des sous-projets. Une évaluation de l'impact du projet à long terme sera effectuée à partir des évaluations annuelles réalisées par les bénéficiaires avec l'assistance d'ONG ou de consultants qualifiés venant des universités locales. Le Fonds de développement local et la succursale de la BDAC implantée dans la région de Sohag auront leurs propres dispositifs de suivi mais fourniront au secrétariat chargé de l'assistance technique des rapports annuels détaillés à l'intention de l'IDA et du FIDA, lesquels récapituleront les opérations et l'utilisation des fonds du projet. Le secrétariat chargé de l'assistance technique, la succursale de la BDAC implantée dans la région de Sohag et le Fonds de développement local prépareront un rapport détaillé à mi-parcours qui servira à réaliser un bilan du projet à mi-parcours.

## G. Justification économique

36. **Avantages et bénéficiaires.** Le projet devrait améliorer l'infrastructure et donc les conditions de vie des populations rurales du gouvernorat de Sohag. De plus, il multipliera les possibilités de



financement en milieu rural, ce qui permettra de financer de plus nombreuses activités économiques. Les femmes bénéficieront du projet de plusieurs manières. Le développement de l'infrastructure, en particulier des réseaux d'approvisionnement en eau potable et d'évacuation des eaux usées, bénéficiera aux femmes en allégeant leur charge de travail puisqu'elles auront à passer moins de temps à aller chercher l'eau, et améliorera également la santé familiale en fournissant une eau de meilleure qualité et des services d'assainissement. Par ailleurs, des installations spécifiquement féminines seront mises en place telles que les clubs de femmes, où les femmes pourront se rencontrer et recevoir une formation dans divers domaines. Le Fonds de développement local prêtera essentiellement aux femmes et aux plus démunis, sans leur demander ni de garantie ni de dépôt initial, en faisant appel à des procédures administratives simples qui diminuent le coût et la durée des transactions. L'objectif est d'accroître l'accès des femmes et de ceux qui ne possèdent rien au financement nécessaire pour créer des petites et micro-entreprises susceptibles de donner aux femmes une certaine autonomie financière et de renforcer leur statut social. En outre, dans les comités du programme SHROUK, le taux de représentation des femmes (environ 9%) est, bien qu'encore faible, nettement supérieur à la moyenne nationale. Dans le cadre du projet mis en oeuvre dans le gouvernorat de Sohag, des mesures seront prises pour améliorer encore la représentation des femmes.

37. **Aspects économiques.** Compte tenu de la nature des composantes de ce projet, il est difficile d'en calculer le \*taux de rentabilité économique (TRE) global. La composante relative à l'infrastructure villageoise appuiera le développement de l'infrastructure économique et municipale de petite envergure ainsi que le développement humain et les services d'infrastructure, ces derniers allant des centres de jeunes jusqu'aux voies de desserte rurale, ouvrages dont il est difficile de quantifier les avantages. En conséquence, le choix des sous-projets reposera sur une analyse coût-efficacité qui tiendra notamment compte: a) des aspects techniques; b) des intrants disponibles, des estimations des besoins en main d'oeuvre, et de la faisabilité technique; c) des paramètres relatifs aux coûts, y compris le coût maximal par bénéficiaire ou le coût unitaire pour chaque type de sous-projet, et les besoins minimaux de contribution des bénéficiaires, soit en espèces, soit en nature; d) de la viabilité sur le plan écologique; e) du choix des emplacements, des priorités, du profil des bénéficiaires et du niveau des revenus; et f) de la durabilité des sous-projets, y compris de l'engagement des communautés et des plans de financement des coûts d'exploitation et d'entretien. Compte tenu de l'expérience acquise jusqu'à présent, le TRE concernant le type d'investissement qui doit être financé au titre du programme de financement rural se situerait entre 20 et 40%.

## H. Risques

38. Le projet comporte un certain nombre de risques, qui sont jugés modérés. La sécurité en Haute Égypte pourrait se dégrader et avoir une incidence négative sur les activités du projet, son suivi et sa supervision. Le projet répond aux besoins prioritaires exprimés dans la région. Il sera exécuté par l'intermédiaire des communautés et des entrepreneurs locaux et, d'un point de vue technique, sera essentiellement appuyé par les populations locales, des consultants et la mission de la Banque mondiale dans le pays. L'attachement du gouvernement au développement participatif, bien qu'il soit actuellement très fort, comme en atteste le programme SHROUK, pourrait s'estomper à l'avenir, ce qui pourrait entraîner une insuffisance des fonds et une mauvaise coordination entre les ministères compétents et l'administration locale. Toutefois, le succès initial du programme SHROUK devrait encourager le gouvernement à maintenir et à accroître son appui financier et politique au projet. De plus, le Ministère du plan a approuvé la portée de la composante relative à l'infrastructure villageoise, et a attribué au projet l'équivalent de 23 millions de USD à titre de fonds de contrepartie. Pour se prémunir contre le risque que représente l'absence de coordination des activités entre les ministères de tutelle et le dispositif de planification villageois, les ministères compétents sont représentés dans les comités du programme SHROUK aux niveaux national et local, et recevront une aide du projet à des fins clairement définies. En sa qualité de responsable de l'administration du projet et de l'administration locale, le gouverneur peut avoir une influence positive sur la



coordination. Dans le gouvernorat conservateur de Sohag, il pourrait y avoir une résistance à la participation active des femmes, mais l'expérience actuelle du programme SHROUK et la souplesse et la prudence de la démarche proposée par le projet - qui repose sur l'expérience des ONG et de l'UNICEF - permettra de limiter ce risque. Le recouvrement des coûts et la décentralisation de l'exploitation et de l'entretien pourraient ne pas recevoir un appui politique. De toute évidence, l'IDA et le FIDA devront activement maintenir le dialogue avec le gouvernement pour s'assurer que ce dernier continue d'appuyer à la fois le projet et le principe de dévolution des responsabilités administratives et financières.

### **I. Impact sur l'environnement**

39. Le projet a été classé dans la catégorie "B" en ce qui concerne son impact sur l'environnement. Un plan de gestion de l'environnement, qui prévoit d'appuyer toute une série d'actions concrètes visant à résoudre les problèmes environnementaux éventuels a été préparé. Ces actions sont notamment les suivantes: renforcement du sous-projet relatif à l'unité de gestion de l'environnement; réalisation d'un audit environnemental; sensibilisation aux problèmes de l'environnement; et programme de formation environnementale. L'impact des interventions de petite envergure appuyées par le projet sera limité et prévisible et pourra être évité en publiant des directives écologiques relatives au projet. Le projet ne devrait pas entraîner de déplacements involontaires des populations ni avoir d'effets préjudiciables pour les sites archéologiques/historiques.

### **J. Aspects novateurs**

40. **Participation et durabilité.** Le projet fera appel à un dispositif participatif reposant sur ce qui a déjà été mis en place par le programme SHROUK, pour définir les besoins prioritaires des villages en matière d'infrastructure rurale et, en fonction de ceux-ci, mettre sur pied un dispositif durable permettant le recouvrement des coûts d'exploitation et d'entretien. Ainsi, le projet devrait avoir des répercussions financières positives. La durabilité sera assurée par: a) une forte participation des communautés à la définition, la préparation, l'évaluation, la passation des marchés et la supervision du projet; b) la prise en charge du projet par les bénéficiaires, comme en attestent les prescriptions fixées en matière de contributions minimales en espèces ou en nature (environ 15%); c) les critères de préévaluation qui demandent que soit présenté un plan relatif au fonctionnement et à l'entretien et que les bénéficiaires s'engagent à financer l'intégralité de ces coûts au bout de trois ans; et d) la formation communautaire des bénéficiaires en matière de gestion des services sociaux et de fonctionnement et d'entretien des sous-projets, si nécessaire.

41. **Collaboration avec les ONG.** Le projet collaborera avec un grand nombre de petites ONG locales ainsi qu'avec de grandes ONG nationales/internationales, pour fournir des services, mobiliser les ressources et l'initiative locale, et former les institutions bénéficiaires. En particulier, ces ONG serviront d'intermédiaire pour la rétrocession de petits prêts aux bénéficiaires pauvres sur la ligne de crédit fournie à la BDAC et au fonds de développement local.

## **TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ**

42. Un accord de prêt entre la République arabe d'Égypte et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'Emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.

43. La République arabe d'Égypte est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

44. Il m'est acquis que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.



## QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION

45. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République arabe d'Égypte un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à dix-huit millions huit cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (18 850 000 DTS) venant à échéance le 1<sup>er</sup> août 2038 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président  
Fawzi H. Al-Sultan





↑ Do not delete this section break - it contains information about the section above ↑

## RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ

(Négociations de prêt conclues le 1<sup>er</sup> septembre 1998)

1. a) Le Gouvernement de la République arabe d'Égypte (ci-après dénommé "le Gouvernement") rétrocède à la PBDAC une partie des fonds du prêt affectés périodiquement à l'exécution de la partie B du projet (services de consultants, biens et prêts secondaires) dans le cadre d'un accord de prêt subsidiaire approuvé par le FIDA.
- b) Le Gouvernement rétrocède à la Banque d'investissement nationale et fait rétrocéder par ladite banque au Fonds de développement local une partie des fonds du prêt affectés périodiquement à l'exécution de la partie C du projet (prêts secondaires) dans le cadre d'un accord de prêt subsidiaire approuvé par le FIDA.
2. Le droit du Gouvernement à opérer des retraits sur le compte du prêt peut être suspendu dès lors que les faits supplémentaires suivants se produisent:
  - a) le règlement en matière de crédit du Fonds de développement local ou de la PBDAC ou toute disposition y afférente a été suspendu ou abrogé en totalité ou en partie, ou révoqué, ou amendé de manière à, selon l'opinion considérée du FIDA, nuire à la bonne exécution du projet ou au fonctionnement des aménagements réalisés au titre du projet;
  - b) les accords avec les autres cofinanceurs ne sont pas entrés en vigueur le 31 décembre 1999, ou à toute autre date que le FIDA pourrait accepter, étant entendu cependant que les dispositions du présent paragraphe ne seront pas applicables si le Gouvernement établit de façon satisfaisante pour le FIDA qu'il dispose de fonds suffisants provenant d'autres sources à des conditions compatibles avec les obligations lui incombant en vertu de l'accord de prêt;
  - c) la non-exécution par la PBDAC des obligations imposées par l'accord de projet avec ladite banque;
  - d) il se produit, à la suite d'événements intervenant après la date de l'accord de prêt, une situation extraordinaire en raison de laquelle il est improbable que la PBDAC soit en mesure d'exécuter les obligations lui incombant au titre de l'accord de projet avec ladite banque;
  - e) la non-exécution par le Fonds de développement local des obligations imposées par l'accord de projet avec ledit Fonds;
  - f) par suite d'événements intervenant après la date de l'accord de prêt, il se produit une situation extraordinaire à cause de laquelle il est improbable que le Fonds de développement local soit en mesure d'exécuter les obligations qui lui sont imposées par l'accord de projet avec ledit Fonds;
  - g) les statuts de la PBDAC ou du Fonds de développement local ont été amendés, suspendus, abrogés, révoqués ou levés de manière à compromettre matériellement et de façon négative les opérations ou la situation financière de la PBDAC ou du Fonds de



ANNEXE

développement local ou leur capacité d'exécuter le projet ou de se conformer aux obligations qui leur sont imposées par les accords de projet respectifs;

- h) le Gouvernement ou toute autre autorité compétente a pris des mesures pour dissoudre ou priver de son statut la PBDAC ou le Fonds de développement local ou pour suspendre leurs activités.
3. L'entrée en vigueur de l'accord de prêt est subordonnée aux conditions additionnelles suivantes:
- a) l'accord de prêt subsidiaire avec le Fonds de développement local a été exécuté pour le compte du NIB et du Fonds de développement local;
  - b) l'accord de prêt subsidiaire avec la PBDAC a été exécuté pour le compte du Gouvernement et de la PBDAC;
  - c) l'accord de prêt subsidiaire avec NIB a été mis en oeuvre pour le compte du Gouvernement et de NIB;
  - d) l'accord de crédit de développement de l'IDA et les accords d'autres cofinanceurs ont été exécutés et livrés et les conditions préalables imposées à leur prise d'effet ou au droit du Gouvernement à retirer des fonds, à l'exception de la prise d'effet de l'accord de prêt, ont été remplies.
4. Le Gouvernement maintient des arrangements, jugés satisfaisants par le FIDA, pour coordonner et superviser l'exécution du projet et pour sa mise en oeuvre: a) conformément aux clauses et autres dispositions figurant dans le manuel d'opération; b) sous la direction générale du Gouverneur de Sohag; c) sous l'autorité directe du Secrétaire général de Sohag qui sera nommé directeur de projet et sera secondé dans la gestion de l'exécution par un secrétariat technique doté de ressources et ayant un mandat jugé satisfaisant par le FIDA.
5. Le Gouvernement:
- a) emploie des consultants ayant des qualifications et un mandat jugés satisfaisants par le FIDA pour contribuer à l'exécution du projet;
  - b) conformément à un mandat convenu avec le FIDA, élabore et adopte avant le 31 décembre 1998 un cadre politique et des procédures jugées satisfaisantes par le FIDA pour assurer la bonne gestion financière de l'opération et l'entretien des infrastructures au niveau des villages;
  - c) veille à ce que tous les ouvrages prévus dans le cadre du projet soient conçus et réalisés conformément au plan de gestion de la santé et de la sécurité et conformément aux directives convenues avec le FIDA.
6. Le Gouvernement doit également:
- a) appliquer des politiques et procédures appropriées qui lui permettent de suivre et d'évaluer en permanence, en fonction des indicateurs convenus entre lui-même et le FIDA, la mise en oeuvre du projet et la réalisation de ses objectifs;
  - b) selon des modalités jugées satisfaisantes par le FIDA, préparer et soumettre au FIDA: i) le 31 décembre de chaque année ou à une date voisine le rapport sur l'état d'avancement du



projet pendant l'année précédente, avec des vérifications appropriées du respect des clauses du manuel d'opération; ii) le 31 décembre 2001 ou à une date voisine, un rapport de mi-parcours sur la mise en oeuvre du projet pendant la période précédant la date dudit rapport dans lequel il incorporera les résultats des activités de suivi et d'évaluation entreprises en application du paragraphe 6 a) ci-dessus et il exposera les mesures recommandées pour assurer la bonne exécution du projet et la réalisation de ses objectifs après cette date;

- c) examiner avec le FIDA le rapport mentionné au paragraphe 6 b) i) ci-dessus avant le 31 janvier de chaque année et le rapport de mi-parcours mentionné au paragraphe 6 b) ii) ci-dessus avant le 31 mars 2002 ou avant toute date ultérieure que demanderait le FIDA et ensuite prendre toutes les mesures requises pour assurer le bon achèvement du projet et la réalisation de ses objectifs, sur la base des conclusions et recommandations du rapport de mi-parcours et des avis du FIDA en la matière.





## COUNTRY DATA

## EGYPT

<b>Land area (km<sup>2</sup> thousand) 1994 1/</b>	<b>995</b>	<b>GNP per capita (USD) 1995 2/</b>	<b>790</b>
<b>Population (million) 1995 1/</b>	<b>58</b>	<b>Average annual real rate of growth of GNP per capita, 1985-95 2/</b>	<b>1.1</b>
<b>Population density (population per km<sup>2</sup>) 1995 1/</b>	<b>58</b>	<b>Average annual rate of inflation, 1985-95 2/</b>	<b>15.7</b>
<b>Local currency</b>	<b>Egyptian Pound</b>	<b>Exchange rate: USD 1 =</b>	<b>EGP 3.9</b>
<b>Social Indicators</b>		<b>Economic Indicators</b>	
Population (average annual rate of growth) 1980-95 1/	2.3	GDP (USD million) 1995 1/	47 349
Crude birth rate (per thousand people) 1995 1/	26	Average annual rate of growth of GDP 1/ 1980-90	5.0
Crude death rate (per thousand people) 1995 1/	8	1990-95	1.3
Infant mortality rate (per thousand live births) 1995 1/	56	Sectoral distribution of GDP, 1995 1/	
Life expectancy at birth (years) 1994 3/	64.3	% agriculture	20
Number of rural poor (million) 1/	n.a.	% industry	21
Poor as % of total rural population 1/	n.a.	% manufacturing	15
Total labour force (million) 1995 1/	21	% services	59
Female labour force as % of total, 1995 1/	29	Consumption, 1995 1/	
<b>Education</b>		Government consumption (as % of GDP)	13
Primary school enrolment (% of age group total) 1993 1/	97	Private consumption (as % of GDP)	81
Adult literacy rate (% of total population) 1994 3/	50.5	Gross domestic savings (as % of GDP)	6
<b>Nutrition</b>		<b>Balance of Payments (USD million)</b>	
Daily calorie supply per capita, 1992 3/	3 336	Merchandise exports, 1995 1/	3 435
Index of daily calorie supply per capita (industrial countries=100) 1992 3/	100	Merchandise imports, 1995 1/	11 739
Prevalence of child malnutrition (% of children under 5) 1989-95 1/	9	Balance of trade	-8 304
<b>Health</b>		Current account balances (USD million)	
People per physician, 1993 1/	1 316	before official transfers, 1995 1/	-6 016
People per nurse, 1993 1/	489	after official transfers, 1995 1/	- 956
Access to safe water (% of population) 1990-96 3/	79	Foreign direct investment, 1995 1/	598
Access to health service (% of population) 1990-95 3/	99	Net workers' remittances, 1995 1/	5 060
Access to sanitation (% of population) 1990-96 3/	32	Income terms of trade (1987=100) 1995 1/	94
<b>Agriculture and Food</b>		<b>Government Finance</b>	
Cereal imports (thousands of metric tonnes) 1994 1/	9 200	Overall budget surplus/deficit (as % of GDP) 1994 1/	2.0
Food imports as percentage of total merchandise imports 1993 1/	24	Total expenditure (% of GDP) 1994 1/	42.8
Fertilizer consumption (hundred grams of plant nutrient per arable ha) 1994/95 1/	2 433	Total external debt (USD million) 1995 1/	34 116
Food production index (1989-91=100) 1995 1/	121	Total external debt (as % of GNP) 1995 1/	55.6
Food aid in cereals (thousands of metric tonnes) 1994-95 1/	179	Total debt service (% of exports of goods and services) 1995 1/	14.6
<b>Land Use</b>		Nominal lending rate of banks, 1995 1/	16.5
Agricultural land as % of total land area, 1994 1/	4	Nominal deposit rate of banks, 1995 1/	10.9
Forest and woodland area (km <sup>2</sup> thousand) 1990 1/	0		
Forest and woodland area as % of total land area, 1990 1/	0		
Irrigated land as % of arable land, 1994 1/	100.0		

n.a. not available.

Figures in italics indicate data that are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *World Development Report*, 1997

2/ World Bank, *Atlas*, 1997

3/ UNDP, *Human Development Report*, 1997



↑ Do not delete this section break - it contains information about the section above ↑  
 LANDSCAPE page

### PREVIOUS IFAD LOANS IN EGYPT

Project Name	Initiating Institution	Cooperating Institution	Lending Terms	Board Approval	Loan Effectiveness	Current Closing Date	Loan/Grant Acronym	Currency	Approved Loan/Grant Amount	Disbursmt. (as % of approved amount)
West Beheira Settlement	IFAD	UNOPS	HC	04 Dec 80	05 Aug 81	30 Jun 00	L - I - 54 - EG	SDR	21 800 000	100%
Minya Agricultural Development	IFAD	UNOPS	HC	09 Dec 82	28 Jul 83	30 Jun 98	L - I - 114 - EG	SDR	23 550 000	89.7%
Fayoum Agricultural Development	IFAD	World Bank: IBRD	I	14 Sep 84	06 Dec 85	31 Dec 93	L - I - 157 - EG	SDR	10 100 000	100%
Newlands Agricultural Services	IFAD	UNOPS	I	15 Apr 92	30 Dec 93	30 Jun 00	L - I - 306 - EG	SDR	18 300 000	45.9%
Agricultural Production Intensification	IFAD	UNOPS	HC	20 Apr 94	25 Jan 95	30 Jun 02	L - I - 355 - EG	SDR	14 450 000	36.6%
East Delta Newlands Agricultural Services	IFAD	World Bank: IDA	HC	05 Dec 96		31 Dec 04	L - I - 440 - EG	SDR	17 300 000	



↑ Do not delete this section break - it contains information about the section above ↑

## SUMMARY DESCRIPTION

### A. Local Institutions Strengthening Component

1. This component will support the local administration and line ministries at the governorate, district and local levels in assisting local communities in identifying, prioritizing, appraising and maintaining rural infrastructure. Activities to be supported will include:

#### At the Governorate level

2. The project will establish a TAS in the office of the Secretary-General of the Governorate. The TAS will focus on improving the efficiency of internal systems and procedures for project preparation and appraisal, financial management, environmental monitoring, and O&M. This will improve the technical quality and environmental sustainability of village infrastructure.

#### At the District and LAU Levels

3. The project will support rural development committees at the LAU and district level to improve its capacity for needs identification, awareness building, impact monitoring, health and family planning, and social intermediation. Yearly sessions at the village level will focus on how to use available socio-economic data (village profiles, background studies) for project selection, monitoring and coordination.

#### Other Line Ministries

4. Other line ministries in Sohag that participate in the rural development programme will be supported through training administered by the TAS. Training activities will be designed to improve work group cohesiveness and technical consistency among the staff and to enable them to share information and experience with other agencies.

### B. Village Infrastructure Programme

5. This component will support village priority development plans identified, prepared and cofinanced by the Sohag villages through the SHROUK participatory process, in interaction and with the support of the local administration and line ministries in Sohag. Based on SHROUK's accrued experience in subproject implementation, the project will provide grants to support the rehabilitation of demand-driven community-based social and economic infrastructure subprojects.

6. The type of infrastructure financed by the project will include:

- (a) Economic and municipal infrastructure, such as: village water supply systems, waste water and sanitation systems, irrigation and drainage schemes; rural roads and communications; canal-covering in village streets; solid waste management; veterinary centres; a slaughterhouse; and environmental projects.
- (b) Human development infrastructure and service subprojects, such as: health centres, one-classroom schools, literacy centres, youth centres, women's clubs, and cultural centres.

7. Subprojects will be identified by the villages themselves as part of an ongoing village needs assessment and planning exercise that started with SHROUK's village profiles. Under the project, the



APPENDIX III

village SHROUK committees will be expanded into village rural development committees. Representatives of the private sector and NGOs active in the village will join the executive council, the elected local council and natural leaders that are already members of the SHROUK committee.

8. Subprojects will be implemented through partnerships with the local government, beneficiary communities, and welfare and community organizations (and NGOs), with the beneficiaries making a contribution in cash or in kind of about 15%. Training will be provided to farmer associations, community groups and NGOs to strengthen their capacity for self-help and management. The establishment of an acceptable village O&M plan will be an important criterion for determining eligibility for the financing of infrastructure in any particular village.

### C. Rural Finance Programme

9. This component will help to improve the standards of living of the rural poor in Sohag. This will be achieved by: (a) promoting increased economic activities; (b) opening up access to credit for the ultra-poor; and (c) assisting in the development of rural financial markets. The project will support two sub-components:

#### On-farm Technology Improvement and Rural-Based Investment

10. The project will provide long-term resources (line of credit) and institutional support to the Sohag branch of BDAC to increase agricultural productivity and rural incomes through on-farm technology improvement and rural-based investments.

- (a) **A line of credit for agricultural production and rural investments** will augment the resource position of BDAC and make long-term funds available at low cost. This will give BDAC the chance to address its critical financial issues more effectively and to build up community trust and participation.
- (b) **Institutional support to the Sohag branch of BDAC** will complement ongoing PBDAC efforts to address the financial and managerial problems facing Sohag BDAC.

11. A detailed operations manual provides the guidelines for this component. Financing terms and conditions are included in that manual, which includes the following areas: financial arrangements, principal financing conditions, approval, target beneficiaries, project criteria, loan sizes, and lending terms.

12. **Microcredit for Income Generation.** The project will support the Sohag BDAC and LDF to develop market-oriented credit delivery for income-generating activities by the rural poor, in a competitive and financially sustainable manner.

13. **Community-Based Credit.** The project will finance a special wholesale credit window for NGOs. The credit window will support eligible participating CDAs and NGOs currently involved in community-based microcredit with the rural poor and women's groups. The CDAs, NGOs or PVOs will be required to provide adequate guarantees to the financial intermediary (BDAC or LDF), and will be responsible for the community loans provided at market rates to support the credit cost and risk.





### Individual Microcredit

14. The project will finance a pilot line of credit for innovative credit delivery. Building upon the successful experience of the Social Fund, the main features of the microcredit line will be that: (i) the credit may be used for any productive (income-generating) activity, such as farming, farm-related activities, small trade and handicrafts; (ii) one standard market rate of interest will be used, irrespective of the use to which loan is put by the beneficiary; (iii) no collateral will be required for loans of less than EGP 1 500; and (iv) simplified procedures will be used for loan application and accounting and the target for administrative expenses will be 3%.

15.. Other features will include: (i) fast decision-making (approval in seven days); (ii) existing clients with good repayment records will be assured of continued credit eligibility during the subsequent year/season; (iii) the rural finance programme will focus particularly on the needy farmers and rural dwellers, with a loan amount limited to EGP 5 000 per client; (iv) the maturity will not exceed 12 months; (v) the possibility of introducing a saving scheme will be explored; (vi) quick and frequent feedback of financial performance to credit officers through appropriate monitoring systems; and (vii) credit for women will be actively promoted.

16. **Institutional support to the LDF.** The project will support the decentralization of the LDF in Sohag.



APPENDIX IV

↑ Do not delete this section break - it contains information about the section above ↑

**PROJECT LOGICAL FRAMEWORK**

<u>Narrative Summary</u>	<u>Key Performance Indicators</u>	<u>Monitoring and Supervision</u>	<u>Critical Assumptions and Risks</u>
<b>GOAL</b>			
1. <u>Improve rural income and natural resource management</u>			
<b>Project Purpose (Development Objectives)</b>			
1. <u>Promote sustainable rural development in Sohag</u>	1. <u>O&amp;M plans for infrastructure financed by the project in place, with 100% contribution of beneficiaries to O&amp;M after three years</u>	1. <u>Villages and governorate budgets</u>	The project should have a leverage effect on other development programmes in Sohag
2. <u>Improve incomes and quality of life of rural communities</u>	2. <u>Percentage of households with access to basic infrastructure (quantitative objectives will be set off each village as part of the participatory planning process)</u>	2. <u>Surveys and participatory assessments</u>	
3. <u>Improve equitable access to credit for the rural poor, unemployed youth and women</u>	3.1 <u>Recovery rate of microcredit distributed to women, unemployed youth and rural poor</u> 3.2 <u>Credit recovery rate in small villages and hamlets</u>	3. <u>LDF and BDAC financial statements and quarterly progress reports</u> - <u>Beneficiary assessments</u>	
<b>Project Outputs</b>			
<b>A. Local Institutions Strengthening Component</b>			
1. <u>Rural development management capacity in Sohag strengthened and village participation process improved</u>	1.1 <u>Private sector and NGOs participate in SHROUK committees</u> 1.2 <u>No. of LAU and district rural development committees established</u> 1.3 <u>No. of infrastructure projects prepared and implemented under the SHROUK programme</u>	<u>Monitoring and evaluation</u>	



<b>Project Outputs</b>	<b>Key Performance Indicators</b>	<b>Monitoring and Supervision</b>	<b>Critical Assumptions</b>
2. <u>Capability of line ministries to interact with village within a demand-driven framework improved, and resource management optimized</u>	2. <u>Percentage of line ministries budgets channelled through the local administration, using a participatory approach</u>	<u>National and local budgets</u>	<u>Good coordination exists between the local administration and line ministries responsible for implementing the main part of the programme</u>
<b>B. Village Infrastructure Component</b>			
1. <u>Water supply systems</u>	1. <u>Installed capacity (m3/year)</u>	<u>National and local budgets</u>	<u>Political support to cost-recovery of basic services</u>
2. <u>Sanitary systems</u>	2. <u>Designed discharge (m3/year)</u>	<u>Village investment plans</u>	<u>Financial decentralization of O&amp;M</u>
3. <u>Canal and drain covering</u>	3. <u>Length covered</u>	<u>Monitoring and evaluation reports</u>	
4. <u>School buildings</u>	4. <u>No of classrooms</u>		
5. <u>Social and youth centres</u>	5. <u>No of centres</u>		
<b>C. Rural Finance Component</b>			
1. <u>The managerial and financial autonomy of LDFs and BDACs increased</u>	1.1 <u>Financial profitability of LDF and BDAC</u> 1.2 <u>Volume of credit and distribution among productive and social activities</u>	1. <u>LDFs' and BDAC's financial statements</u>	<u>Efficient marketing of agricultural and other products</u>
2. <u>Access to credit, especially for women and other less advantaged members of the community improved</u>	2.1 <u>Percentage of microloans to women and landless farmers</u>	2.1 <u>LDFs' and BDACs financial statements</u>	
3. <u>Access to existing sources of credit improved</u>	3. <u>Evolution and geographical distribution of credit by the BDACs</u>	3. <u>BDACs' financial statements</u>	
<b>Project Activities (Components)</b>			
<b>A. Local Institutions Strengthening</b>			
1. <u>Strengthening of the Governorate's capacity to coordinate rural development</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li><u>Sohag TAS established</u></li> <li><u>Training and technical assistance conducted</u></li> <li><u>Awareness campaigns on public relevance issues conducted</u></li> </ul>	<u>Monitoring and evaluation reports, quarterly disbursement reports</u>	<u>There is a risk of limited social acceptance of women's participation in some villages</u>
2. <u>Strengthening district and villages' planning and management capability.</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li><u>Local Units Committees Village committees formed</u></li> <li><u>Training and workshops conducted</u></li> <li><u>Communication/transport provided</u></li> </ul>		<u>There is a risk that security issues in Upper Egypt may prevent adequate supervision of the project</u>



APPENDIX IV

Project Activities (Components)	Key Performance Indicators	Monitoring & Supervision	Critical Assumptions
3. <u>Support to other line ministries</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li><u>Systems development</u></li> <li><u>Training and Studies</u></li> </ul>		
<u>B. Village Infrastructure</u> <ul style="list-style-type: none"> <li><u>Economic and municipal infrastructure</u></li> <li><u>Human development and social infrastructure</u></li> <li><u>O&amp;M plans for village infrastructure</u></li> </ul>	Subprojects totalling USD 60.6 million financed, constructed and operated	<u>Monitoring and evaluation reports, quarterly disbursement reports</u>	<u>There is a risk that investment programmes may exceed the financial capability of the villages and that O&amp;M costs are underestimated.</u>
<u>C. Rural Finance</u> <p><u>1. On-farm technology improvement and rural-based investment</u></p> <p><u>1.1 Line of credit for agricultural production and rural investments</u></p> <p><u>1.2 Institutional-building, BDAC</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li></li> </ul>	Loans provided to individuals and groups directly or through NGOs and CDAs <ul style="list-style-type: none"> <li><u>Equipment, technical assistance and training</u> provided</li> </ul>	<u>Monitoring and evaluation reports, quarterly disbursement reports</u>  <u>BDAC financial statements</u>	<u>PBDAC and LDF are allowed to function as independent financial intermediaries.</u>
<p><u>2. Microcredit for income generation</u></p> <p><u>2.1 Community-based credit (LDF and BADC)</u></p> <p><u>2.2 Individual microcredit (LDF and BDAC)</u></p> <p><u>2.3 Institution-building, LDF</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><u>Line of credit to LDF and BDAC</u> established and operating</li> </ul>	<u>BDAC and LDF financial statements</u>	



↑ Do not delete this section break - it contains information about the section above ↑

### KEY MONITORING INDICATORS

<b>Development Objectives Indicators</b>	<b>Unit</b>	<b>Baseline</b>	<b>Mid-term</b>	<b>End of Project</b>
Rate of cost-recovery of O&M for new infrastructure	%	50	75	100
Percentage of infrastructure benefiting isolated hamlets	%	n/a	50	75
Recovery rate of credit, Sohag BDAC	%	90	95	98
Recovery rate of credit, LDF	%	95	97	98
<b>Output Indicators</b>				
Participating LAUs	Nb	30	51	51
Average beneficiary participation in investment cost	%	n/a	15	20
Women's access to credit				
- percentage of women among beneficiaries of LDF	%	10	25	50
- percentage of women among beneficiaries of BDAC (microcredit)	%	n/a	25	50

↑ Do not delete this section break - it contains information about the section above ↑  
 LANDSCAPE page

## COST AND FINANCING

**Table 1: Expenditure Accounts by Component - Base Costs (USD '000)**

	Rural Finance											Physical Contingencies				
	On-farm Technology Improvement and Rural Based Investment						Micro-Credit for Income Generation									
	Support to Sohag Governorate	Support to District and LAU	Local Institutions Strengthening Support to		Line of Credit For Agricultural Production and Rural Investments		Community Based Credit - LDF	Community Based Credit - Sohag BDAC	Individual Micro- Credit LDF	Individual Micro-Credit - Sohag BDAC	Institution Building LDF			Total	%	Amount
			Line Ministries in Sohag	Village Infrastructure Programme	Agricultural Production and Rural Investments	Institutional Building BDAC										
<b>I. Investment Costs</b>																
A. Vehicles and equipment	195	1 528	68	0	0	0	0	0	0	0	1 791	0.8	15			
B. Village infrastructure and equipment	0	0	0	42 999	0	0	0	0	0	0	42 999	10.0	4 300			
C. Technical assistance and training	1 485	808	439	0	0	0	0	0	0	0	2 733	4.8	130			
D. Institutional building, LDF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	427	427	10.0	43			
E. Institutional building, PBDAC	0	0	0	0	0	689	0	0	0	0	689	8.1	56			
F. Line of Credit	0	0	0	0	17 223	0	1 458	863	1 458	863	21 864	-	0			
<b>Total Investment Costs</b>	<b>1 681</b>	<b>2 336</b>	<b>507</b>	<b>42 999</b>	<b>17 223</b>	<b>689</b>	<b>1 458</b>	<b>863</b>	<b>1 458</b>	<b>863</b>	<b>427</b>	<b>70 503</b>	<b>6.4</b>	<b>4 543</b>		
<b>II. Recurrent Costs</b>																
A. O&M	72	811	21	4 520	0	57	0	0	0	0	5 480	5.0	274			
B. Incentives and salaries	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	-	0			
C. Office running costs	23	0	0	0	0	0	0	0	0	3	26	5.0	1			
<b>Total Recurrent Costs</b>	<b>100</b>	<b>811</b>	<b>21</b>	<b>4 520</b>	<b>0</b>	<b>57</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>5 511</b>	<b>5.0</b>	<b>275</b>		
	1 781	3 147	528	47 520	17 223	746	1 458	863	1 458	863	429	76 014	6.3	4 819		
Physical contingencies	82	90	20	4 526	0	58	0	0	0	0	43	4 819	-	0		
Price contingencies	294	359	90	8 614	2 668	54	255	153	255	153	27	12 920	6.0	777		
	2 158	3 596	637	60 659	19 891	858	1 712	1 015	1 712	1 015	499	93 753	6.0	5 596		
Taxes	56	440	40	6 641	0	14	0	0	0	0	1	7 191	7.9	568		
Foreign exchange	367	1 461	78	16 524	7 516	678	643	381	643	381	444	29 117	5.4	1 578		



Table 2: Expenditure Accounts by Financier (USD '000)

	Other		IFAD		IDA		PBDAC		Beneficiaries		Government		Total		For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties and Taxes
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%			
<b>I. Investment Costs</b>																	
A. Vehicle and equipment	-	-	799	42.5	799	42.5	-	-	-	-	282	150	1 880	2.0	1 500	98	282
B. Village infrastructure and equipment	-	-	13 728	25.0	13 728	25.0	-	-	8 237	15.0	19 219	35.0	54 911	58.6	15 467	33 953	5 491
C. Technical assistance and training	1 997	59.4	670	19.9	670	19.9	-	-	-	-	24	0.7	3 360	3.6	192	3 144	24
D. Institutional building LDF	496	100.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	496	0.5	444	52	-
E. Institutional building PBDAC	529	67.1	111	14.0	111	14.0	38	4.9	-	-	-	-	789	0.8	665	124	-
F. Line of credit	-	-	9 689	38.2	9 689	38.2	-	-	5 967	23.5	-	-	25 346	27.0	9 566	15 780	-
<b>Subtotal</b>	<b>3 022</b>	<b>3.5</b>	<b>24 997</b>	<b>28.8</b>	<b>24 997</b>	<b>28.8</b>	<b>38</b>	<b>-</b>	<b>14 204</b>	<b>16.4</b>	<b>19 525</b>	<b>22.5</b>	<b>86 782</b>	<b>92.6</b>	<b>27 834</b>	<b>53 151</b>	<b>5 797</b>
<b>II. Recurrent Costs</b>																	
A. O&M	-	-	-	-	-	-	69	1.0	2 874	41.5	3 990	57.5	6 933	7.4	1 277	4 269	1 387
B. Incentives and salaries	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	100.0	6	-	-	5	1
C. Office running costs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	32	100.0	32	-	6	19	6
<b>Subtotal</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>69</b>	<b>1.0</b>	<b>2 874</b>	<b>41.2</b>	<b>4 028</b>	<b>57.8</b>	<b>6 971</b>	<b>7.4</b>	<b>1 283</b>	<b>4 293</b>	<b>1 394</b>
<b>Total</b>	<b>3 022</b>	<b>3.2</b>	<b>24 997</b>	<b>26.7</b>	<b>24 997</b>	<b>26.7</b>	<b>107</b>	<b>0.1</b>	<b>17 078</b>	<b>18.2</b>	<b>23 552</b>	<b>25.1</b>	<b>93 753</b>	<b>100.0</b>	<b>29 117</b>	<b>57 444</b>	<b>7 191</b>



↑ Do not delete this section break - it contains information about the section above ↑

### ORGANIZATIONAL CHART

